



Présentation de l'évaluation ex- post du dispositif CEE

COP CEE 06/06/2018



Eric Plottu, M-Laure Nauleau
Elodie Trauchessec

06/06/2018



Contexte et objectifs de l'évaluation

Pourquoi une évaluation ex-post?

● Un besoin d'évaluation clairement identifié

- Rapports de la Cour des Comptes (2013, 2016)
- Demande des obligés lors de la concertation 4^{ème} période
- Volonté des pouvoirs publics

● Objectifs : Préparer la 5^{ème} période CEE

- Tirer des enseignements visant à améliorer l'efficacité du dispositif

Périmètre de l'évaluation



- 2^{ème} (P2) et 3^{ème} (P3) périodes du dispositif CEE
- Opérations standards et spécifiques (hors Programmes)
- Tous secteurs, tous bénéficiaires, au prorata de leur poids dans le dispositif CEE
- CEE Classique et Précarité Energétique



Objectifs et phases de l'évaluation

3 objectifs principaux

I Réalisation d'un bilan approfondi et d'une étude d'impacts du dispositif

➤ *Quelles sont les opérations réalisées et les économies d'énergie réelles produites grâce au dispositif CEE?*

⇒ Cœur de l'évaluation

➤ *Quels sont les autres impacts induits par le dispositif?*

II Réalisation d'une analyse coût-efficacité _ privé et social _ des différentes stratégies de production des CEE

➤ *De quoi dépendent les stratégies de production des CEE et quelle est leur niveau d'efficience?*

Nota :

Prolongement de l'étude Offre 2017-2018 de l'ADEME. Résultats pour l'été 2018.

Analyse sur un nombre restreint de secteurs/sous- secteurs/type d'opérations

III Mise en perspective des résultats au regard d'autres dispositifs de Certificats Blancs existants et formulation de recommandations

Éléments de méthodes



Phase de cadrage :

- Interviews des principaux acteurs CEE

Phase I (bilan-étude d'impacts) et II (analyse coût-efficacité):

- Revue du fond documentaire (doc. administrative, études existantes, étude Offre de l'ADEME, etc.)
- Analyse statistique des données EMMY (accès à une extraction anonymisée)
- Visites sur site auprès d'un échantillon de bénéficiaires (focus sur les EE réalisées)
- Enquête web complémentaire auprès d'un échantillon plus large de bénéficiaires (focus sur les impacts et les coûts)
- Entretiens auprès d'acteurs clefs du dispositif
- Enquête auprès de bureaux d'étude et d'équipementiers

Phase III (mise en perspective)

- Entretiens complémentaires auprès d'acteurs/experts internationaux

Calendrier de l'évaluation



- 7-8 juin 2018 : Lancement de l'appel d'offre (public) sur PLACE et JOUE
- 17 juillet 2018: Réception des offres
- Octobre 2018 : Lancement de l'évaluation (durée : 13 mois)



Consortium attendu pour l'évaluation

Appel d'offre : étude financée par l'ADEME et réalisée par des évaluateurs indépendants.

Nota : les acteurs du dispositifs (obligés, délégataires, mandataires) ne peuvent y répondre.

Compétences requises :

- expérience et bonne connaissance du dispositif CEE
- compétences en évaluation de politiques publiques, notamment de politiques ou de dispositifs de soutien aux économies d'énergie
- compétences spécifiques aux principaux secteurs (industrie, tertiaire, résidentiel) dans le domaine de l'énergie
- compétences en production d'enquête, exploitation statistique, conduite d'entretiens et animation de groupe de travail.
- capacité à mobiliser des moyens suffisants pour conduire l'étude dans les délais



Gouvernance de l'évaluation

Comment participer en tant qu'acteur du dispositif CEE?

Participation des acteurs à l'évaluation fortement attendue par l'ADEME et la DGEC:

- rendre l'évaluation la plus représentative possible,
- enrichir les analyses produites,
- démontrer qu'une procédure d'évaluation reposant sur la participation volontaire des acteurs est possible.



Comment participer en tant qu'acteur du dispositif CEE?

Comité de pilotage (COPIL) de l'étude : ADEME-DGEC

Comité technique consultatif (CoTech) constitué de parties prenantes et/ou de leurs représentants et d'experts indépendants de l'évaluation des politiques publiques:

- Participation au CoTech sur demande ou sur invitation du COPIL
- Une opportunité offerte aux acteurs d'influer directement sur le déroulement de l'évaluation
- En contrepartie de la participation à ce CoTech, les parties prenantes s'engagent par principe à transmettre le lien des questionnaires web à leurs bénéficiaires et à répondre positivement aux demandes d'entretiens des évaluateurs
- 2 à 3 réunions possibles au cours de l'étude (participation dans la limite des places disponibles)
- Point d'avancement de l'étude au COPIL CEE

Pour l'ensemble des acteurs du dispositif:

- Possibilité de contribuer à l'évaluation en répondant favorablement aux sollicitations des évaluateurs (entretiens et enquêtes auxquels leur participation est fortement souhaitée)
- Possibilité de contacter l'ADEME pour toute suggestion: evaluationcee2018@ademe.fr



Gestion des données et des résultats de l'évaluation

- Evaluation réalisée à partir de données EMMY anonymisées (anonymisation des données identifiantes sur les bénéficiaires, installateurs et demandeurs CEE).
- Aucun résultat nominatif ne sera publié sans l'accord des acteurs concernés. L'ADEME communiquera en revanche sur le niveau de participation des acteurs au cours de l'évaluation.



Merci pour votre attention

Questions?

evaluationCEE2018@ademe.fr





Annexes



Focus sur la quantification des économies d'énergie réelles



L'information produite devra permettre de:

- Vérifier la bonne mise en œuvre de l'opération (réalité et qualité de l'opération)
- Vérifier les informations déclarées dans le cadre du dispositif CEE
- Quantifier les économies d'énergie réelles réalisées suite à l'opération et les mettre en regard du forfait des fiches standardisées. Un travail de mise en cohérence du mode de calcul des économies d'énergie sera à réaliser (selon le choix de la situation de référence _ parc ou marché, dans le calcul du forfait des fiches).
- Relever les facteurs d'influence pouvant/ayant pu impacter ces économies d'énergie (météo, température de consigne, occupation, production...) et a fortiori l'écart entre les économies d'énergie réelle et les forfaits de fiches.
- Evaluer qualitativement l'impact de l'opération sur les économies d'énergie (ressenti/avis du bénéficiaire).

Objectifs et phases de l'évaluation



Focus sur les impacts

- Effets « aval » (côté bénéficiaire):
 - dans quelle mesure les incitations mises en œuvre impactent la décision d'investissement (volume, qualité, etc.)?
 - dans quelle mesure ces impacts dépendent d'autres dispositifs incitatifs publics cumulables avec le dispositif CEE (CITE, Eco-PTZ, Fonds chaleur, aides des régions, FEDER, prêt Eco-Energie, Eco-PLS, etc.)? Contribution propre du dispositif CEE?
 - dans quelle mesure ces impacts dépendent du type d'incitation, du type de bénéficiaire ou d'opérations, d'autres facteurs ?
- Effets « amont »: effets organisationnels (structuration de filières, création d'intermédiaires entre l'obligé et le bénéficiaire, développement de réseau d'installateurs, etc.)
- Effets indirects :
 - impacts « économiques »: impact du dispositif sur les prix de l'énergie, sur les factures énergétiques des ménages et sur la précarité énergétique, impacts sur l'activité et l'emploi liés aux opérations réalisées, etc.
 - impacts « non monétarisés »: impact sur le confort, la santé, sur les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, sur la pointe électrique...

Focus sur les enquêtes web



Cette enquête devra ainsi permettre d'identifier au niveau des différentes cibles bénéficiaires :

- le niveau de connaissance du dispositif
- les opérations pour lesquelles le bénéficiaire a bénéficié du dispositif
- le « circuit de production CEE » dans lequel le bénéficiaire est rentré (sur la partie « aval » au moins : type d'acteurs ayant contacté le bénéficiaire, nature du contact, etc.)
- le type d'incitation/service dont le bénéficiaire a bénéficié (accompagnement technique, financier, etc.)
- les effets des deux points précédents sur les décisions d'investissement du bénéficiaire
- la perception du bénéficiaire (appréciation du dispositif des CEE, satisfaction vis-à-vis des professionnels/installateurs, les impacts indirects sur le confort, etc.)
- les coûts de l'opération réalisée et les incitation reçues
- les économies d'énergie réalisées